



## DECIBEL

*Dépollution acoustique des centres portuaires urbains et insulaires*

# PLAN DE COMMUNICATION



Le projet DECIBEL vise à améliorer la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques connexes contribuant à la réduction de la pollution sonore. Le projet aura une durée de 36 mois à compter de juin 2018. Il regroupe 4 partenaires de 4 régions (Corse, Toscane, Sardaigne et Ligurie).

Ce projet-action DECIBEL répond au défi d'améliorer la connexion des territoires et la durabilité des activités portuaires, ressources naturelles et culturelles.

*Aussi dans le cadre de ce projet, l'ensemble des partenaires devront communiquer sur les actions communes engagées. Pour ce faire, il est demandé à une agence de communication de créer un logo pertinent qui vivra le temps du programme soit 36 mois.*

## **1/ Objectifs de communication**

- Augmenter la conscience des nuisances sonores sur les individus et sur la faune et la flore.
- Sensibiliser les pouvoirs publics et les autorités portuaires des avantages liés à la diminution de la nuisance sonore au cœur des villes portuaires.
- Accroître la connaissance du projet auprès des autorités portuaires, des institutions publiques, des opérateurs portuaires, des entreprises, des référents des autres projets.
- Créer des opportunités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les opérateurs concernés afin de capitaliser sur des expériences positives et promouvoir la transférabilité dans d'autres contextes territoriaux.
- Créer de la cohésion (partage d'informations).

## **2/ Identification de la cible**

Bénéficiaires directs :

- Partenaires du projet (ANCI Toscana, Chambre de Commerce de Bastia et Haute-Corse, Université de Gênes et Commune de Olbia).
- Les autorités portuaires,
- Les opérateurs portuaires (dockers, lamaners, pilote, capitainerie, compagnies maritimes),
- Les représentants des institutions publiques / décideurs au niveau national, européen et régional,
- Les entreprises privées de transport.
- Les référents des autres projets / autres parties prenantes.

Bénéficiaires indirects :

- Collectivité locale.



### 3/ Outils de communication

#### a/ Charte graphique et identité visuelle

La Chambre de Commerce de Bastia et de la Haute-Corse partenaire du projet européen DECIBEL, a la charge de réaliser un logo à soumettre ensuite au chef de file et aux autres partenaires qui en sélectionneront un parmi trois propositions.

Ce logo devra assurer une communication claire et efficace du projet DECIBEL. Afin de tendre vers une représentation graphique pertinente et qui soit en adéquation avec le projet européen DECIBEL et le programme Interreg IT-FR Maritime, le logo devra respecter certains critères :

- L'intégration et la coopération des cinq régions (Corse, Ligurie, Toscane et Sardaigne) dans un contexte résolument maritime.
- La forme, les codes couleurs et le format.



Le logo devra également être décliné pour s'adapter à plusieurs supports de communication :

- Présentation Power Point
- Design de papier à en-tête
- Planification du programme d'événements et comités de pilotage (format prédéfini)
- Modèle pour feuilles d'émargement
- Conception du modèle du compte rendu (format prédéfini)
- Conception d'un format de Newsletter
- Conception d'un format pour les réseaux sociaux
- Conception d'un format pour les flyers d'information
- Conception d'un format pour les communiqués de presse
- Design d'espace web

Ci-dessous le lien du site PO MARITIME et de la charte graphique à suivre : <http://interreg-maritime.eu/fr/interreg-2014-2020>

Logo : <http://interreg-maritime.eu/documents/197474/294165/charte+graphique/ae150698-ec54-40ce-ad61-57d855185d3c>

Thème n°7 <http://interreg-maritime.eu/documents/197474/294165/charte+graphique/ae150698-ec54-40ce-ad61-57d855185d3c>



Caractéristiques techniques et positionnement logo : <http://interreg-maritime.eu/documents/197474/294165/charte+graphique/ae150698-ec54-40ce-ad61-57d855185d3c>

Afin de valider définitivement le logo, il est nécessaire d'envoyer la proposition à l'Autorité de Gestion du programme pour vérifier la conformité avec les règles en vigueur.

### **b/ Evènements publics**

**L'évènement de lancement du projet organisé par la CCI de Haute-Corse, sera l'occasion d'engager le partenariat dans la démarche du projet en présentant ses caractéristiques, ses objectifs, ses défis ainsi que les différentes phases.**

**L'évènement final organisé par l'ANCI Toscane permettra de présenter les réalisations du projet et ses premiers résultats. Il permettra également de mettre en place la diffusion, la transférabilité et la capitalisation des réalisations.**

La page web du projet, en italien, français et avec une synthèse en anglais, insérée dans le site du programme, contiendra les informations relatives à l'avancement du projet, les résultats et les documents produits. Cet espace permettra de tenir informé l'ensemble des partenaires et parties prenantes au projet.

La Chambre de Commerce de Bastia et Haute-Corse, responsable de la communication du projet, aura son propre accès à la page web du site et devra mettre à jour l'actualité relative au projet.

### **c/ Publications du projet**

#### **1. Création et accès à une Page Web spécialement dédiée au projet :**

La page web du projet, en italien, français et avec une synthèse en anglais, insérée dans le site du programme, contiendra les informations relatives à l'avancement du projet, les résultats et les documents produits. Cet espace permettra de tenir informé l'ensemble des partenaires et parties prenantes au projet.

La Chambre de Commerce de Bastia et Haute-Corse, responsable de la communication du projet, aura son propre accès à la page web du site et devra mettre à jour l'actualité relative au projet.

#### **2. La newsletter :**

La newsletter sera semestrielle et rédigée en italien et en français. Elle sera envoyée à partir du 1<sup>er</sup> semestre (courant novembre 2019). Elle permettra de tenir informés les groupes cibles (les autorités portuaires, les opérateurs portuaires, les entreprises et les autres parties prenantes) sur l'état d'avancement du projet.

#### **3. Réseaux sociaux :**

Les publications seront diffusées via les outils informatiques du projet, notamment les réseaux sociaux et lors des manifestations du projet. Elles seront adaptées aux cibles concernées.



#### **d/ Conférence de presse et le kit de presse IMPATTI-NO**

Il est prévu, pour chaque conférence de presse (initiale, mi-parcours et finale), la réalisation d'un dossier de presse DECIBEL qui contiendra le résumé du projet, les résultats obtenus, le communiqué de presse et la liste des contacts des partenaires du projet.

La divulgation des communiqués de presse doit être assurée par chaque partenaire du projet, à travers leur bureau de presse / chargé de communication, en connexion avec les chambres de commerce locales et sous la coordination de la Chambre de Commerce de Bastia et de la Haute-Corse.

Chaque partenaire doit également recueillir et envoyer à la Chambre de Commerce de Bastia et de la Haute-Corse et au chef de file les diverses apparitions dans leur presse régionale.

#### **e/ Matériels promotionnels :**

Ils seront produits et distribués par la Commune d'Olbia aux partenaires. Il s'agit de supports diversifiés en cohérence avec les objectifs de réalisation du projet. Ces matériels ont vocation à soutenir la stratégie de communication du projet en toute circonstance.

#### **f/ Calendrier / Planning de communication**

##### **Activité C.1\_Démarrage, stratégie de communication et site web**

- **Produit C.1.1\_** Charte graphique et Identité visuelle – 12/2018
- **Produit C.1.2\_** Plan de communication du projet – 12/2018
- **Produit C.1.3\_** Site internet vitrine du projet – 12/2018

##### **Activité C.2\_Evènements publics**

- **Produit C.2 .1\_** Evènement de lancement – 07/2018
- **Produit C.2.2\_** Evènement final – 05/2021

##### **Activité C.3\_Publications du projet**

- **Produit C.3.1\_**Espace Web et réseaux sociaux dédiés au projet (publication d'informations relatives à l'état d'avancement et publication de documents réalisés dans le cadre du projet) – 10/2018 et pour toute la durée du projet.

##### **Activité C.4\_Matériels promotionnels**

- **Produit C.4.1\_** Produits et distribués par la Commune d'Olbia aux partenaires (supports diversifiés en cohérence avec les objectifs de réalisation du projet). Ces matériels ont vocation à soutenir la stratégie de communication du projet en toute circonstance. – 10/2018 et pour toute la durée du projet.

## **Activité C.5\_Planning du projet**

- **Produit C.5.1\_Rapports suite aux comités de pilotage :**

- **CdP en Toscane – 11/2018**
- **CdP à Bastia – 02/2019**
- **CdP à Olbia – 06/2019**
- **CdP à Gênes - 10/2019**
- **CdP à Bastia – 02/2020**
- **CdP à Bastia – 06/2020**
- **CdP en Toscane – 10/2020**
- **CdP à Bastia – 02/2021**

